

# Infos Sud

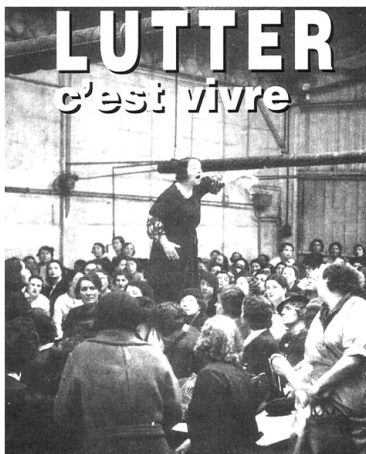
Avril 2014



Membre de  
l'union syndicale  
**Solidaires**

Dans ce numéro :

- Personnels sacrifiés, privatisation accélérée.
- Tous ensemble contre la dégradation des conditions de travail !
- Des temps de trajet domicile-travail qui dégradent les conditions de travail !
- Les horaires tournants : stop à la flexibilité !



## TOUS ENSEMBLE CONTRE LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

### Personnels sacrifiés, privatisation accélérée.

Dans les services publics et dans l'éducation en particulier, la privatisation avance à grands pas. La poste en est un bel exemple. Le secteur de l'éducation n'est pas en reste.

Les établissements privés sont nombreux, les services de restauration, de chauffage, de maintenance lourde, voire de ménage, sont de plus en plus confiés à des entreprises privées.

La décentralisation des personnels techniques constitue une accélération de la privatisation du service public d'éducation. Après le désinvestissement de l'État, c'est au tour des collectivités de se défaire de la gestion du service public. De moins en moins de personnel et des conditions de travail qui s'aggravent, de moins en moins de formation et une déqualification générale des agents techniques.

La Région Île-de-France préfère payer des entreprises privées plutôt que d'embaucher et de former les personnels.

**SUD éducation s'oppose à la mainmise du privé sur le service public volontairement dégradé et démantelé.**

## Tous ensemble contre la dégradation des conditions de travail !

La situation des personnels n'est plus tenable ! Les conditions de travail se dégradent sérieusement et les conséquences sur la santé des personnels sont de plus en plus sévères : stress, grande fatigue, épuisement, accidents physiques, maladie, dépressions...

### **Manque de personnel et précarité : dégradation des conditions de travail.**

- manque criant de personnels qui fait que la charge de travail est en constante augmentation ;
- absences quasiment pas remplacées, ce qui alourdit d'autant plus la charge de travail et finit par créer des tensions dans les équipes ;
- précarité qui engendre stress, anxiété, pour les nombreux CDD dont la majorité n'est jamais titularisée, sans compter les très nombreux CUI régulièrement « licenciés sans indemnités » et condamnés au retour à la case chômage pour la quasi totalité d'entre eux ;
- très bas salaires pour les CUI majoritairement contraints à travailler 20h par semaine et qui touchent à peine 600 euros par mois. Très bas revenus pour ceux qui alternent CDD et chômage, pour les CDI à temps partiel imposé, Smic insuffisant pour vivre...

**Dans les lycées, ce sont tous les personnels  
qui subissent cette politique de casse de l'emploi.  
Personnels administratifs, agents techniques, professeurs, vie scolaire,  
personnels de santé..., c'est tous ensemble qu'il faut lutter !**

### **Un mode de gestion des personnels « pressions-répression », humiliant et pathogène :**

- pressions pour faire exécuter toujours plus de travail avec toujours moins de personnel, pressions pour imposer de faire le travail des absents, installation illégales de pointeuses ou de systèmes d'épargne d'heures d'arrivée et de départ, fiches de postes à géométrie variable, emploi du temps à l'année imposé sans concertation, harcèlement de certains agents récalcitrants,...
- évaluation à la tête du client, rapports disciplinaires pour un rien, sanctions proposées par les chefs d'établissement et les gestionnaires systématiquement suivies par l'exécutif, sans accorder le moindre crédit à la version des agents, mutations d'office « dans l'intérêt du service », contraire à la législation et à la jurisprudence, de certains personnels qui ont signalé des actes de maltraitance ou de harcèlement (moral ou sexuel) dont ils ont été victimes ou témoins.
- pressions hiérarchiques accentuées et multiplication des petits chefs !
- droit syndical fréquemment bafoué : personnels entravés par des pressions, des menaces, de la désinformation, recours au prétexte « des nécessités de services » pour priver les personnels de leurs droits (12 journées de formation syndicale par an, prévues par la loi, autorisations spéciales d'absences...)
- accidents du travail pas reconnus et quasi systématiquement requalifiés en arrêts maladie ordinaires.
- le scandale des arrêts maladie à rattraper: **MALADES et PUNIS !**
- le non aménagement des postes pour les personnels handicapés, tout cela ne peut que contribuer à faire que les conditions de travail dans les services administratifs et dans les lycées deviennent souvent inhumaines et que certains collègues fragilisés de ce fait sont parfois tentés de commettre l'irréparable.



L'employeur ne répond ni aux appels ni aux courriers des personnels, refuse aussi de prendre en compte la parole des syndicats qui dénoncent ces problèmes, et préfère proposer des audits et des diagnostics coûteux qui n'ont souvent pour seul résultat que la publication d'une brochure sur papier glacé qui au mieux nous apprennent ce que nous savons déjà !

## **Les solutions sont pourtant simples. Tous ensemble, revendiquons :**

- la création d'emplois par l'embauche massive d'agents titulaires à la hauteur des besoins exprimés par les personnels.
- la titularisation de tous les personnels précaires sans conditions, et le non recours à ce type de contrat.
- le remplacement de tout agent absent et la création en nombre suffisant de postes de titulaires remplaçants volontaires pour couvrir tout type d'absence.
- gratuité des soins et prise en charge à 100% des mutuelles.
- l'aménagement effectif des postes pour les collègues handicapés.
- augmentation des salaires et gratuité des services (santé, transports, ...)

## **Des temps de trajet domicile-travail qui dégradent les conditions de travail !**

Ces dernières années, nous avons assisté à une flambée des prix de l'immobilier, tout particulièrement dans l'agglomération Parisienne. Parallèlement, les agents de la fonction publique ont vu leur salaire baisser en raison du gel du point d'indice et de l'augmentation des cotisations retraites. Bilan : les agents sont obligés de s'éloigner de leur lieu de travail pour trouver un logement décent et accessible. Le temps de trajet pour se rendre au travail augmente et enferme les personnels dans une spirale du métro-boulot-dodo.

**Dans ces conditions, revendiquons l'intégration des heures de transport dans le temps de travail.**



## **Les horaires tournants : stop à la flexibilité !**

Dans certains lycées, des agents changent d'équipe (matin/soir) entre chaque vacances scolaires. Parfois cela est notifié dans les plannings donnés en début d'année, mais pas toujours.

En effet dans certains établissements, des gestionnaires se permettent en cours d'année de changer les horaires de travail des agents ou de les faire passer de l'équipe du matin à l'équipe du soir (ou inversement).

Nous rappelons que ce type de décision doit être prise en début d'année, en concertation à la fois individuelle et collective avec les personnels.

Les horaires tournants désorganisent la vie sociale (transports, activités en dehors du travail,...). La vie familiale est elle aussi perturbée (sorties d'écoles, horaires de crèches, situations aggravées pour les familles monoparentales). Ces perturbations sont d'autant plus lourdes a fortiori si on décide de les appliquer en cours d'année.

(suite p. 4)

(suite de la p. 3)

Les agents font partie des catégories de personnels qui ont des conditions de travail et d'existence très dures (bas salaires, pressions hiérarchiques, éloignement du lieu de travail, taille des logements insuffisante,...), ce n'est pas la peine d'en rajouter ! Les horaires tournants imposés, c'est un abus de pouvoir sur la vie des agents !

**Pour Sud éducation, ce sont les travailleurs eux-mêmes qui doivent décider de leurs conditions de travail et d'existence !**

### LE NOUVEAU CYCLE DU TRAVAIL



**FLEXIBILITÉ**



**PRÉCARITÉ**



**ET PENSION BIEN MÉRITÉE**

Si vous souhaitez contacter SUD éducation pour vous informer, vous défendre, vous syndiquer...  
Renvoyez le coupon ci-dessous à Sud éducation  
30 bis rue des Boulets 75011 Paris

Pour nous joindre par téléphone :

- à Paris : 01 44 64 72 61
- dans la Seine et Marne, le Val de Marne et la Seine Saint Denis :  
(tél.) 01 43 77 33 59  
fax) 01 43 77 65 58
- dans les Yvelines : 06 71 48 60 88
- dans l'Essonne : 06 43 54 58 23
- dans les Hauts de Seine : (tél./fax) 01 43 70 56 87
- dans le Val d'oise : (tél./fax) 01 34 10 24 07



Je demande à être contacté , à recevoir un bulletin d'adhésion

Nom : ..... Prénom : .....

Corps : .....

Affectation (nom et adresse) : .....

Adresse personnelle (facultatif) : .....

Téléphone (facultatif) : ..... Mél (facultatif) : .....